

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2018-2019

Date de révision : 26 septembre 2018

École secondaire Roméo-Dallaire

Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles

- Nom de l'élève ou des élèves : conseil des élèves
- Nom du parent : Johanne Rochefort
- Nom du membre du personnel enseignant :
- Nom membre du personnel non-enseignant : Lynn Gosselin
- Nom du partenaire communautaire : Matthew Marshall (Police Régional de Barrie)
- Nom de la direction de l'école : Stéphane Lewis et Danica Fisher

Définition de l'intimidation :

(Cette définition peut être utilisée. Se référer aux pages 13 à 26 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009 pour d'autres définitions de l'intimidation.)

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

Stratégies de prévention et d'information :

Les stratégies présentées par l'école dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Les stratégies préventives et les programmes doivent mettre l'accent sur :

- Des relations et des styles de vie sains;
- Le leadership des élèves;
- L'empathie;
- Le développement du civisme;
- La résolution de conflits;
- Les pratiques de réhabilitation;
- La prévention de l'intimidation;

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2018-2019

Date de révision : 26 septembre 2018

École secondaire Roméo-Dallaire

- La médiation par les pairs.

Se référer aux pages 29 à 48 et 63 à 68 du document *Imagine... Une école sans intimidation*, CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de prévention et plus d'information.

Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :

(Ces stratégies sont à titre d'exemple. Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies d'intervention et de soutien.)

Les stratégies présentées dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Elles doivent appuyer les partenariats existants et en établir de nouveaux. Elles offrent aux élèves la possibilité de participer à la gestion des comportements à l'école et de jouer des rôles de leadership (médiation par les pairs, mentorat et résolution de conflits). Les programmes d'intervention proposés doivent prévenir l'intimidation fondée sur l'âge, la race, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'incapacité physique ou mentale ou l'origine ethnique.

Exemples de stratégies :

- Informer la direction et songer à communiquer avec les parents, tuteurs ou tutrices, s'il y a lieu, en cas d'intimidation.
- Enseigner des stratégies pour gérer les cas d'intimidation.
- Encourager les élèves solitaires à se joindre à des activités, à développer des amitiés et à bâtir des systèmes de soutien.
- Offrir des services de counselling informel ou formel.

Exigences en matière de rapport :

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible [indiqué l'endroit ici](#).

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2018-2019

Date de révision : 26 septembre 2018

École secondaire Roméo-Dallaire

(Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de formation.)

Exemples de stratégies :

- Offrir des sessions de sensibilisation sur la cyberintimidation aux parents, tuteurs ou tutrices.
- Faire des présentations sur l'intimidation lors des réunions du conseil d'école.
- Envoyer des dépliants à la maison pour renseigner les parents, tuteurs ou tutrices.
- Demander aux parents, tuteurs ou tutrices de participer aux formations offertes aux élèves.

Stratégies de communication et de sensibilisation :

Exemples de stratégies :

- Présenter les politiques et procédures sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel enseignant.
- Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices (pages 70 à 77 du document *Imagine... Une école sans intimidation*).
- Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux élèves (pages 80 à 90 du document « *Imagine... Une école sans intimidation* »).
- Présenter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation.
- Se référer au guide de Francobus.

Surveillance et examen :

- Inscrire comment les procédures ou le plan de prévention et d'intervention ou les politiques seront revues durant l'année.